

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 Décembre 2021 à 20 heures 30 minutes
à la salle des fêtes

Présents : M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine M. COLAS Daniel, M. GRATTEAU Benoit, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, Mme PREUD'HOMME Marina, M.RETAILLEAU Laurent, Mme SAMSON Frédérique, M.TASCHET Frédéric, M. TASCHET Joël, Mme VERSARI Evelyne,

Absents excusés :

M.GRATTEAU Benoit pouvoir donné à M.TASCHET Joël

Mme YVON Delphine pouvoir donné à M.ADHUMEAU Alain

Secrétaire de séance : Mme BROTTIER Catherine

Président de séance : M. ADHUMEAU Alain

1. Approbation du compte rendu du 18 Novembre 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 18 Novembre 2021

2. Etudes diagnostics de l'église Saint Maximin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M.Joubert du cabinet Arc et Sites est venu présenter une partie du diagnostic de l'église.

Un complément doit être apporté par le bureau d'études structures afin de remettre un diagnostic complet en janvier 2022.

Il faut compter environ 2,5M€ HT de travaux pour la restauration complète de l'édifice.

M. Joubert indique que l'urgence porte sur les travaux du clocher et d'assainissement dont la dégradation continue. Le chœur et le faux carré sont stabilisés, donc les travaux sont moins urgents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux archéologie préventive peuvent débutées en 2022.

3. SOREGIES: Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti 2021/75

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avenant 1 de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 Décembre 2021 et que le décret n°2021-712 du 3 Juin 2021 organise la cinquième période du dispositif certificats d'économies d'énergies pour une durée 4 ans allant du 01/01/2022 au 31/12/2025.

La SOREGIES propose un renouvellement de convention qui a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES et le Syndicat Energie Vienne s'engagent à accompagner la collectivité dans la réalisation d'opérations d'économie d'énergie sur son patrimoine bâti en lui apportant une contribution définie à l'article 4 de ladite convention. De plus cette convention détermine également les engagements des parties en matière de transfert de CEE à SOREGIES.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votes Pour : 15 Contre :0 Abstention :0

4. Transfert de l'exercice de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et véhicules hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Energie Vienne -2021/76

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de compétences IRVE aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-37 du Code Général des collectivités,

Vu l'article L353-5 du code de l'énergie ouvrant la possibilité au Syndicat Energie Vienne de coordonner l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) sur son périmètre de compétences,

Vu l'article 6.4 des statuts du Syndicats ENERGIES VIENNE actuellement en vigueur :

« 6.4.INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHEARGEABLES

Le syndicat peut exercer en lieu et place des membres qui en font la demande la compétence suivante :

-création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

-Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

-Passation de tous les contrats et actes relatifs aux missions de réalisation et d'exploitation de ces infrastructures.

Les installations de bornes de recharge appartiennent au membre qui transfère sa compétence au Syndicat, en tant qu'accessoire de son domaine public routier ou autre ou relèvent d'une autre collectivité publique gestionnaire du domaine public concerné mis à sa disposition en raison d'un transfert de compétences.

Ces compétences peuvent être exercées, le cas échéant en collaboration avec des EPCI ou toute autre structure ayant compétence pour intervenir dans ce service. »

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE engage l'élaboration d'un SDIRVE, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que à ce titre, le transfert de compétence présente un intérêt pour la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention :

-Approuve le transfert de compétences IRVE au Syndicat ENERGIES VIENNE.

Votes : Pour : 14 / Contre : 0 /Abstention : 1

5. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Cette délibération est reportée à la réunion de Janvier.

6. Centre de gestion de la Vienne : proposition financière mission annuelle archivage -2021/77

Dans le cadre de la convention N° SAI/2019/4 signée avec le centre et afin de poursuivre l'intervention du Service d'Archivistes itinérants dans la commune, le Centre de gestion propose une journée de maintenance annuelle d'archivage pour un montant de 220 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide la proposition financière du Centre de gestion pour un montant de 220 euros.

-Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition financière.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 /Abstention : 0

7. Questions diverses

- ✓ Plan arbres : Les plantations auront lieu le vendredi 17 Décembre 2021.
- ✓ Les vœux du maire n'auront pas lieu cette année.
- ✓ Chemin rural Mouterre-Silly/Arçay : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Arçay a validé le devis d'AGEA.
- ✓ Vidéoprotection du nouveau garage : Une rencontre a été organisée avec la société Brunet afin de résoudre les problèmes.
- ✓ Inauguration du garage municipal, club house et travaux accessibilité de l'école le 8 Janvier 2022 à 11h.
- ✓ La prochaine réunion finances est fixée au 11 Janvier 2022.
- ✓ La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 20 Janvier 2022 à 20h30.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Alain ADHUMEAU